

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vindelle et Déclaration de projet n°3 du PLUi partiel de GrandAngoulême

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Vindelle avec la déclaration de projet n°1, qui consiste à reclasser une zone à urbaniser de 1,8 hectare en zone naturelle, à ouvrir en compensation une nouvelle zone à urbaniser d'une même surface au Nord du bourg à proximité des écoles et équipements sportifs, et à reclasser en zone d'équipements UE d'une bande de long du cimetière, et sur la mise en compatibilité du PLUi partiel avec la déclaration de projet n°3, en vue de créer une zone Nv de 64 ha dédiée au photovoltaïque au sein des anciennes carrières et une zone d'activité économique 1AUX de 12 ha sur le secteur de l'ancien bâtiment dit de préhomogénéisation de la friche Lafarge sur la commune de La Couronne.

Le dossier de déclaration de projet n°1 du PLU de Vindelle a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 25 février 2025 ; celui de la déclaration de projet n°3 du PLUi partiel a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de la MRAe le 6 mars 2025.

L'enquête publique unique se déroulera du mardi 15 avril 2025 à 09h00 au jeudi 15 mai 2025 à 16h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Jean-Marie DROUAUD en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Michèle AMBAUD en qualité de commissaire enquêteure suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairies de Vindelle et de La Couronne, également lieux de permanences.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>

- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême, en mairies de Vindelle et La Couronne, ou les adresser :

- par écrit, date de réception faisant foi, **à l'attention du commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, service planification - enquête publique unique - 25 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;

- par courriel, **à l'attention du commissaire enquêteur**, à : plui@grandangouleme.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux dates et heures suivantes :

Le mardi 15 avril 2025

de 09h00 à 12h00

Mairie de Vindelle

Le mercredi 30 avril 2025

de 14h30 à 17h30

Mairie de La Couronne

Le jeudi 15 mai 2025

de 13h00 à 16h00

**Service planification de GrandAngoulême
139 rue de Paris à Angoulême**

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Vindelle et La Couronne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Chaque dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies de Vindelle et La Couronne et en plusieurs lieux concernés par les présentes procédures, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plui@grandangouleme.fr